



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

**Déposé dans le cadre de la consultation sur le
projet de loi n° 44 - Loi visant principalement la
gouvernance efficace de la lutte contre les
changements climatiques et à favoriser
l'électrification**

**Présenté à la Commission des transports et de
l'environnement**

21 janvier 2020

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ISBN 978-2-89639-432-6

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE LA FTQ.....	2
CONTEXTE	4
PARTIE 1 - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE PROJET DE LOI N° 44 : LOI VISANT PRINCIPALEMENT LA GOUVERNANCE EFFICACE DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À FAVORISER L'ÉLECTRIFICATION	6
PARTIE 2 - MISE EN ŒUVRE DU FECC	8
2.1 PROVENANCE DE L'ARGENT DU FECC	8
2.2 CIBLES, INDICATEURS ET GOUVERNANCE	8
2.3 COMITÉ CONSULTATIF SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	9
2.4 ÉLECTRIFICATION ET ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	11
2.5 ABORDER DE FRONT LA QUESTION DU TRANSPORT.....	11
2.6 FINANCEMENT DES PROJETS	12
PARTIE 3 - DIALOGUE SOCIAL	13
3.1 FINANCER LA MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	13
PARTIE 4 - TRANSITION JUSTE	15
4.1 PLAN DE DÉCARBONISATION ET « ÉCO-CONDITIONNALITÉ ».....	15
CONCLUSION.....	17
LISTE DES RECOMMANDATIONS	18
ANNEXE 1.....	20

INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec s'est engagé à modifier la gouvernance de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification des divers secteurs d'activité économique en révisant la structure de financement de son plan d'action et en abolissant le Fonds vert et l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ). Il est souhaitable que ces changements favorisent, le plus rapidement possible, la mise en place et l'activation de nouveaux leviers plus susceptibles de permettre l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES), et ce, dans les temps impartis.

Faut-il le rappeler, le Québec, comme le reste du monde est confronté à une crise environnementale d'une ampleur inédite. Celle-ci exige désormais des transformations aussi rapides que profondes des fondements de l'activité humaine dans toutes les sociétés. Les engagements pris à Paris en décembre 2015 deviennent chaque jour un peu plus obsolètes, car le manque d'action et de coordination et la faiblesse des gestes concrètement posés continue d'alimenter la crise. Pour atteindre les cibles gouvernementales qui visent à réduire de 37,5 % les GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990¹, un important effort de coordination, de transparence et de financement est nécessaire pour mobiliser la société québécoise dans ce sens. Les façons de consommer, de produire, d'échanger des biens et services devront changer.

Ces transformations exigeront une adaptation de la part de tous les secteurs et acteurs sociaux, institutionnels et industriels, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Les changements attendus dans les modes de consommation et de production exigeront des entreprises qu'elles déploient des efforts importants pour réduire leur empreinte écologique, qu'il s'agisse, par exemple, d'émissions de GES, de la production de déchets organiques ou de contaminants dans l'eau, l'air ou les sols, ou encore de gaspillage de ressources.

Dans ce contexte, les travailleurs et les travailleuses de nombreux secteurs, particulièrement dans les industries les plus polluantes, seront à l'avant-scène de transformations plus ou moins radicales dans les entreprises. Ils et elles risquent de faire les frais d'une transition inéquitable si des mesures et des mécanismes adéquats de financement ne sont pas mis en œuvre pour les soutenir.

Ces défis sont historiques et la tâche est immense. C'est pourquoi, désireuse de contribuer tant à la réflexion qu'à l'action climatique, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est heureuse de participer à la consultation parlementaire sur le projet de loi n° 44 et d'y présenter ce mémoire. La FTQ accueille avec intérêt le projet de loi, mais estime que plusieurs éléments devront être précisés pour lui permettre de répondre à ses objectifs.

Active depuis plusieurs années dans le dossier de lutte contre les changements climatiques, la FTQ fait la promotion d'une « transition juste », qui entend planifier les transformations et les adaptations économiques et industrielles de manière à ne pas faire porter par les travailleurs et les travailleuses le fardeau et les coûts humains, économiques et sociaux de cette transition énergétique. En plus de se positionner sur la place publique comme un acteur important dans ce processus, la plus importante centrale syndicale du Québec entend prendre les devants de la transition et favoriser la mise en place, à l'échelle des entreprises, de mécanismes de dialogue social pour permettre à ses membres d'amorcer des changements constructifs et équitables, en concertation avec l'employeur, de manière à ce que tous puissent bénéficier des opportunités de la transition énergétique, et que celle-ci soit porteuse de justice sociale, d'avenir et d'emplois durables pour les communautés.

¹ MDDELCC, *Québec adopte la cible de réduction de gaz à effet de serre la plus ambitieuse au Canada*, communiqué de presse, 27 novembre 2015.

PRÉSENTATION DE LA FTQ

Fondée en 1957, la FTQ compte 600 000 membres issus de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité économique, ce qui en fait la plus grande centrale syndicale québécoise. Ses membres œuvrent dans les industries parmi les plus intenses en carbone, telles que les cimenteries, les alumineries, les pâtes et papiers, les aciéries, les transports, l'agroalimentaire, les mines, etc. Plusieurs d'entre eux travaillent directement dans le secteur de l'énergie, que ce soit pour l'hydroélectricité, le pétrole ou le gaz naturel.

Depuis plusieurs années, la FTQ participe au débat public et contribue à la réflexion sur la lutte contre les changements climatiques, sur les enjeux énergétiques et sur la place des hydrocarbures dans une économie en transition.

En 2013, faisant écho à un colloque national sur les ressources naturelles et la politique énergétique (2012), le 30^e Congrès de la FTQ adoptait une déclaration de politique sur l'énergie et a ouvert un chantier de réflexion sur les changements climatiques. Au printemps 2016, une tournée de toutes les régions du Québec a permis à la centrale de mener une réflexion de fond sur les tenants et aboutissants de la transition énergétique, et sur les impacts et préoccupations que celle-ci fait naître chez ses membres. En décembre suivant, le 31^e Congrès adoptait ainsi une seconde déclaration de politique pour inscrire l'action et le discours de la FTQ dans le sens de la « transition juste », inspirée de la définition adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2015².

Pour relever le défi climatique, la FTQ est convaincue de la nécessité d'effectuer une transition vers des énergies propres et renouvelables, ainsi que vers une économie verte. De l'avis de la centrale, les autorités responsables de cette transition doivent s'assurer du respect des droits économiques et sociaux des travailleurs et des travailleuses, de la pérennité et de la viabilité des emplois, et de la durabilité des communautés dans la transition. Pour la FTQ, une véritable stratégie de développement durable doit donc prévoir les mécanismes de dialogue social permettant aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux communautés d'être parties prenantes du processus de transition.

Constatant la menace que les changements climatiques font peser sur les communautés, ainsi que sur la qualité et la pérennité des emplois, la FTQ en appelle au leadership de l'État et considère donc nécessaire que des mesures ambitieuses soient prises par le gouvernement afin d'amortir les impacts négatifs sur l'emploi et les conditions de travail dans certains secteurs particulièrement visés par l'exigence de réduire l'empreinte écologique. La transition exige un effort de planification et de concertation de la part des partenaires sociaux, pour permettre aux communautés et aux entreprises de s'adapter et d'absorber le changement le plus harmonieusement possible.

Fort de ces travaux, la FTQ a déployé d'importants efforts, ces dernières années, pour se positionner comme une actrice et une interlocutrice importantes de la transition juste au Québec, au Canada et sur le plan international. Pour la conseiller sur ces questions, la FTQ s'est dotée d'un comité environnement composé de membres provenant de divers syndicats et secteurs concernés par la transition énergétique. Ainsi, la FTQ est intervenue, notamment par voie de mémoire, dans le débat public entourant la Politique énergétique 2030 et le projet de loi n° 106³. Elle a également pris part aux consultations qui ont entouré l'élaboration du premier Plan directeur de Transition

² OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015, p.4.

³ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, 19 août 2016.

énergétique Québec (TEQ⁴) ainsi que, plus récemment, celles visant la préparation du prochain Plan d'électrification et de changements climatiques⁵.

La FTQ a, de plus, tissé des liens avec de nombreuses organisations environnementales et s'est jointe au Front commun sur la transition énergétique pour favoriser le rapprochement et le dialogue constructif entre les préoccupations des mouvements écologistes et des travailleurs et travailleuses. En plus de multiplier ses représentations auprès de ses partenaires institutionnels, syndicaux et sociaux, la centrale a notamment participé, depuis 2015, aux différentes conférences des parties (COP) organisées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC).

En mai 2018, conjointement avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fondation David Suzuki, Greenpeace, le Fonds de solidarité FTQ et Fondation, la FTQ a convoqué les partenaires de la société civile québécoise et des Premières Nations au Sommet pour une transition énergétique juste. Durant deux jours, environ trois cents (300) participants issus des milieux syndicaux, patronaux, municipaux, communautaires, écologiques, scientifiques, de la finance et des communautés autochtones du Québec se sont donné un temps de réflexion et d'échange sur l'état de la transition énergétique au Québec. Ils ont dégagé un certain nombre de consensus (voir Annexe 1), dont celui d'accroître le dialogue à tous les échelons de la transition (y compris dans les communautés et les entreprises) pour bien la préparer et la mettre en œuvre de manière respectueuse et équitable. Surtout, les participants étaient unanimes quant à la nécessité que l'État prenne à bras-le-corps la responsabilité de coordonner et de soutenir la transition, de manière cohérente et intégrée, en utilisant tous les leviers stratégiques dont il dispose, dont le soutien financier des partenaires actifs sur le terrain.

D'octobre 2018 à juin 2019, la FTQ, en collaboration avec le Fonds de solidarité et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), a effectué une nouvelle tournée régionale, axée sur des objectifs de développement local et régional, pour favoriser l'émergence d'initiatives et d'un leadership syndical dans les communautés et régions autour de la transition énergétique. Dans une dizaine de villes, environ 350 travailleurs et travailleuses provenant de toutes les régions du Québec ont manifesté un grand intérêt à appuyer la transition énergétique dans leurs milieux de travail, leurs secteurs industriels et leurs communautés, convaincus qu'il en va de leur bien-être. Pour y parvenir, ils et elles ont cependant insisté sur la nécessité que des mesures structurantes soient mises de l'avant pour assurer une transition juste des milieux de travail et organiser le dialogue social au niveau régional. La FTQ a également pu constater que de nombreuses initiatives ont présentement cours dans les entreprises du Québec, mais qu'elles dépendent encore trop souvent de la bonne volonté de quelques personnes dévouées peu soutenues et peu reconnues sur le terrain. À géométrie variable, la transition énergétique est engagée, mais elle aura besoin rapidement d'un sérieux coup de main et d'une vaste coordination pour prendre un véritable élan et porter ses fruits à court terme et à grande échelle.

⁴ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur la transition énergétique, en vue de l'élaboration du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2018-2023)*, déposé auprès de Transition énergétique Québec (TEC), 8 décembre 2017.

⁵ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur la transition énergétique, déposé dans le cadre de la consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)*, 31 octobre 2019.

CONTEXTE

Le réchauffement climatique est en constante augmentation partout sur la planète et demande une réponse appropriée et ambitieuse de la part des États. Selon Environnement et Changement climatique Canada, la température canadienne se réchauffe à un rythme deux fois plus élevé que la moyenne mondiale⁶. C'est pourquoi, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la France a convié les parties prenantes à la COP21 pour adopter un important plan de lutte contre les changements climatiques en 2015, communément appelé l'Accord de Paris. Depuis, malgré de nombreuses discussions et ententes, les mécanismes permettant la mise en œuvre adéquate de cet accord ne sont toujours pas au rendez-vous. C'est précisément sur l'enjeu de la finance climatique, l'atténuation et l'adaptation que les discussions achoppent. Les États fédérés doivent maintenant mettre en place des plans ambitieux sur le plan domestique. C'est pourquoi le Québec doit agir rapidement, mais en concertation avec la société civile pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, devant l'ampleur de la crise, il apparaît évident que les leviers d'écofiscalité, tels que la bourse du carbone, ne suffiront pas à renverser la tendance. Des moyens à la fois plus concrets, plus ambitieux, plus concertés et plus coordonnés doivent être pris le plus rapidement possible pour mener à terme cette guerre contre le dérèglement climatique.

En effet, depuis le portrait établi en 2015 concernant la situation climatique, la situation s'est aggravée. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait en 2018⁷ un rapport à l'intention des décideurs pour les aviser que les plans devront être plus ambitieux pour contenir le réchauffement climatique en deçà des 2°C convenus.

Au Québec, malgré une baisse globale nette de 8,7 % des GES depuis 1990, nous constatons une recrudescence des émissions entre 2015 et aujourd'hui, essentiellement attribuée au secteur du transport⁸, et plus spécifiquement du transport routier fondé sur les déplacements automobiles individuels quotidiens. Ce secteur en particulier devra donc faire l'objet d'une attention sérieuse et de mesures audacieuses et structurantes.

S'ils ne sont pas maîtrisés, les changements climatiques auront des impacts de plus en plus lourds sur les sociétés, non seulement sur l'environnement et les écosystèmes, mais aussi directement sur l'économie, l'équité sociale et les vies humaines. On le constate régulièrement, les catastrophes naturelles se multiplient et s'intensifient. Comme l'actualité nous le rappelle ces dernières semaines, les violents incendies qui sévissent en Australie ont détruit plus de 6 millions d'hectares, environ 1 300 habitations et tué près d'un demi-milliard d'animaux. Au Canada, les catastrophes naturelles ont coûté en moyenne 430 M\$ par an au Trésor public fédéral ces trois dernières années, et les pertes totales dues aux conditions météorologiques ont atteint près de 3 G\$ en 2018⁹. Au Québec, entre 2017 et 2019, les derniers épisodes d'inondations printanières ont coûté plus de 200 M\$ en dommages assurés selon le Bureau d'assurance du Canada¹⁰. Ces situations ont un coût économique élevé qui pèse de plus en plus lourd sur les gouvernements, les municipalités, les communautés, les citoyennes et citoyens et demandent une attention immédiate. Chaque dollar mobilisé pour réparer les dégâts générés par les changements climatiques est un

⁶ Référence... printemps 2019.

⁷ GIEC, *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, 2018.

⁸ DELISLE, France, LEBLOND, Vicky et PARADIS, Julie, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990*, 2019, p.42.

⁹ Référence... article du 6 janvier 2020.

¹⁰ BAC, [en ligne] [<https://bac-quebec.qc.ca/fr/enjeux-en-assurance-de-dommages/inondations/>] et Communiqué de presse : *Plus d'événements météo extrêmes affectent le Québec en 2019*, 2019.

dollar de moins dans les services à la population, la lutte contre les inégalités sociales, en un mot, c'est une ressource perdue pour de véritables projets de société structurants. Notre société ne peut se permettre de dilapider ses ressources pour réparer chaque année en aval des dégâts contreproductifs qu'elle aurait pu s'épargner en amont.

Enfin, l'absence de lieux et de mécanismes de dialogue ou de concertation accroît le risque que les tensions sociales, conjuguées à l'urgence climatique, ne s'exacerbent et dégénèrent comme l'ont démontré les événements ces derniers mois en France avec les gilets jaunes, au Chili ou au Liban. Dans chacune de ces situations, une simple augmentation du prix de l'essence, du prix du transport en commun ou des tarifs de télécommunications ont suffi pour changer un climat d'incertitude et de méfiance en crise sociale. Le déplacement de la COP25 de Santiago de Chile à Madrid démontre également qu'en l'absence de paix sociale, l'urgence climatique ne peut être abordée convenablement et l'atteinte des cibles du GIEC ou de l'Accord de Paris s'en trouve compromise. Ces situations de tension, bien qu'éloignées du Québec, doivent nous rappeler que la mise en place de mécanismes de dialogue social est salutaire pour favoriser l'élaboration d'un plan de lutte contre les changements climatiques, pour convenir de son déploiement et pour en coordonner la mise en œuvre. À l'heure où de nouveaux groupes de pression émergent et demandent une action climatique plus radicale, il importe que notre société soit vigilante et tire des leçons des expériences vécues sur la scène internationale et prenne les moyens pour favoriser un dialogue large et constructif.

PARTIE 1 - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE PROJET DE LOI N° 44 : LOI VISANT PRINCIPALEMENT LA GOUVERNANCE EFFICACE DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À FAVORISER L'ÉLECTRIFICATION

De manière générale, la FTQ accueille le projet de loi n° 44 avec intérêt, mais émet plusieurs préoccupations quant à sa capacité de répondre aux objectifs climatiques édictés.

Au cours des dernières années, la centrale s'est interrogée à quelques reprises sur la capacité de l'État à définir une structure d'action et de gouvernance environnementales qui soit en mesure d'orchestrer de manière concertée, transparente et effective la lutte contre les changements climatiques à tous les échelons de notre organisation sociale et économique. La FTQ a milité pour l'adoption de cibles ambitieuses et leur atteinte par la mise en place de plans structurés et cohérents, intégrant l'intervention d'autres ministères et organismes publics, et interpellant les acteurs économiques et sociaux dans tous les secteurs et régions. Dans les consultations sur le Plan directeur de TEQ pour 2018-2023, la FTQ a souligné l'importance de doter le Québec d'une structure responsable, imputable et concertée. Celle-ci doit favoriser une courroie de transmission et une structure de décision directement auprès du pouvoir exécutif, ainsi que la coordination interministérielle, afin de réduire les intermédiaires et les délais pour accroître la rapidité et la force d'intervention. Mais cette structure doit également permettre une participation au plus haut niveau possible des acteurs économiques et sociaux, notamment, qui doivent également être mobilisés dans la conception et le déploiement des plans d'action, pour leur permettre de s'ancrer adéquatement dans tous les milieux de travail et les communautés, et d'y favoriser l'adhésion et la mobilisation la plus rassembleuse et structurante possible.

Dans cette perspective, la FTQ s'inquiète de l'abolition pure et simple de TEQ, mais accueille positivement le transfert de la responsabilité ministérielle quant à la gestion du Fonds vert, ainsi que la création d'un comité consultatif en haut lieu.

La création de TEQ au printemps 2017 permettait de croire à une meilleure coordination des efforts dispersés des divers ministères et à un pilotage plus cohérent et mieux intégré de la transition énergétique. Or, bien que vastes, le Plan directeur présenté en 2018 et sa gouvernance ne permettent pas de croire à tel degré de coordination, d'autant plus que la relation ambiguë en matière de responsabilité et de reddition de compte qui existe entre l'agence et le pouvoir exécutif nous apparaît contribuer à un éparpillement des efforts. Pourtant, l'expertise et l'indépendance de TEQ constituent des forces sur lesquelles une stratégie gouvernementale mieux arrimée doit pouvoir compter. Le gouvernement du Québec ne peut donc balayer du revers de la main les programmes et le Plan directeur 2018-2023 TEQ, en abolissant simplement cette dernière. La FTQ se réjouit donc du maintien des programmes et du plan directeur, mais, s'inquiète de la perte du caractère indépendant dont jouissait TEQ. Toutefois, les résultats n'étaient pas au rendez-vous et il y avait une totale absence des organisations représentant les travailleurs et les travailleuses à la table des parties prenantes de TEQ. Des améliorations substantielles à la structure de gouvernance, mais aussi à la nature du mandat et de la relation entre TEQ et le ministre auraient pu être considérées pour une amélioration de son travail, plutôt que sa simple abolition, qui risque de faire perdre des mois de travail dans une transition administrative à l'issue incertaine. La FTQ est donc partagée sur la décision d'abolir TEQ.

Par ailleurs, lors du Sommet pour une transition énergétique juste en mai 2018, la FTQ et les autres participants s'entendaient sur l'importance que le gouvernement assume son leadership pour planifier et orchestrer la transition énergétique au Québec. La FTQ accueille donc favorablement,

mais avec réserve considérant l'ampleur des résultats attendus et le manque de détails sur les moyens, l'intention du gouvernement de confier le mandat de la gestion du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour assurer la réalisation du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC). Il est souhaitable qu'en étant plus directe, la courroie de transmission qui permet le financement des projets favorise une plus grande fluidité et rapidité d'exécution, et une plus grande responsabilité dans les décisions gouvernementales. Placée entre les mains du ministre et intégrée à la structure de reddition de compte et d'imputabilité ministérielle, la gestion du Fonds devrait également être plus transparente, et notamment auprès du contrôle législatif et du Vérificateur général.

La FTQ se réjouit également de la proposition de créer un comité consultatif pour conseiller le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En effet, la centrale et ses partenaires demandent depuis plusieurs années qu'une structure de concertation sociale puisse permettre de structurer un dialogue et un rôle-conseil constructifs auprès du gouvernement, et à celui-ci de pouvoir compter rapidement et directement sur une expertise aussi éprouvée que diversifiée de la réalité du terrain. La FTQ espère que la constitution de ce comité saura représenter adéquatement les diverses parties prenantes de la société civile québécoise, engagées dans la lutte contre les changements climatiques à tous les niveaux.

En plus de ces choix d'organisation et de gestion, la FTQ est d'avis que l'efficacité de la mise en œuvre des actions et plans requiert l'observance de standards élevés et rigoureux dans la gouvernance environnementale. Face à l'urgence climatique et à la nature profondément historique de la situation à laquelle nous sommes collectivement confrontées, la centrale est convaincue de la nécessité que des indicateurs de GES, basés sur la science et les tests de climat rigoureux, soient définis en haut lieu, par le ministre, pour élaborer son plan directeur et faire l'évaluation des projets qui lui seront présentés. La FTQ propose également que le ministre tienne compte des rapports du GIEC pour modifier son plan directeur lorsque la situation climatique l'exige au cours des cinq années en vigueur¹¹.

Finalement, la FTQ accueille favorablement les mécanismes qui sont proposés dans ce projet de loi pour assurer une reddition de compte¹² du FECC.

¹¹ CHARRETTE, Benoit, *Projet de loi n° 44 – Loi visant gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, 2019, p. 24.

¹² CHARRETTE, Benoit, *Projet de loi n 44 – Loi visant gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, 2019, p. 23.

PARTIE 2 - MISE EN ŒUVRE DU FECC

2.1 Provenance de l'argent du FECC

La FTQ constate que les sommes qui alimenteront le FECC proviendront principalement du Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE), ainsi que d'autres sources fiscales. À ce sujet, la centrale s'interroge notamment sur l'impact qu'auront les politiques du PECC sur les emplois quant à la concurrence internationale. Effectivement, comment s'assurer que les industries de 2^e et 3^e transformations ne s'approvisionneront pas à l'étranger pour réduire leurs coûts de production, et se soustraire indirectement aux exigences et normes environnementales d'ici ? Ce type de distraction aurait un effet non négligeable et économiquement déstructurant pour les emplois de ces secteurs, dans plusieurs régions du Québec. C'est pourquoi la FTQ croit que des mesures sur le plan commercial doivent être mises en place pour rendre cette avenue moins attrayante et favoriser l'émergence d'innovations et de pratiques écoresponsables au Québec, lesquelles par ailleurs auront le potentiel de constituer un avantage comparatif dans un marché du carbone élargi.

Recommandation n° 1

La FTQ demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'entamer une réflexion avec ses homologues du Canada sur la mise en place de barrières tarifaires sur le carbone sur les importations.

2.2 Cibles, indicateurs et gouvernance

Le gouvernement du Québec doit atteindre ses cibles de réduction de GES et considérer les recommandations du GIEC qui demandent aux États d'être encore plus ambitieux. Cela demande une approche beaucoup plus interventionniste de la part du gouvernement. Nous ne pouvons plus nous permettre des mesures qui reposent sur l'approche volontaire des personnes, des organisations, des ministères et des entreprises. Toutefois, pour éviter une crise sociale, le gouvernement doit s'assurer qu'une campagne d'éducation soit mise en place, tout comme des structures de dialogue social.

L'intention de concentrer tous les pouvoirs discrétionnaires en matière d'intervention et de gestion du FECC entre les mains du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut représenter un risque important pour la stabilité de la lutte contre les changements climatiques, puisqu'elle dépendra alors du ministre en poste ou du parti au pouvoir. L'absence d'indépendance de cette structure est par ailleurs inquiétante. La FTQ prend acte du rôle du comité consultatif et des pouvoirs octroyés au Commissaire au développement durable, mais exige tout de même une certaine indépendance qui survivra au test du temps. Une gouvernance plus partagée aurait le mérite de favoriser une stabilité et une pérennité des orientations, susceptible de survivre aux fluctuations et cycles politiques. Rappelons qu'il ne s'agit pas ici de développer un projet politique ou de promouvoir une vision du Québec, mais de préserver l'intégrité de nos écosystèmes, de nos habitats et de notre mode de vie, ce qui exige des efforts constants, permanents et de plus en plus intenses. Si une maîtrise d'œuvre plus affirmée entre les mains du ministre a ses avantages, elle comporte aussi les risques associés à de potentiels jeux d'influence ou considérations de nature idéologique ou partisane que nous ne pouvons plus nous permettre.

La FTQ s'interroge également sur la cohérence du dialogue et de l'action entre les divers ministères et sur le poids du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'intérieur du cabinet des ministres. Le projet de loi prévoit que le ministre puisse donner des avis¹³ aux autres ministres lorsque ce dernier considère que les mesures proposées ne sont pas conformes aux principes et énoncés de la politique-cadre. Cela étant, comment le ministre pourrait-il imposer des changements si les autres ministres ne tiennent pas compte de ses avis ? L'atteinte des cibles de réduction de GES ne peut être réalisée que si l'ensemble des ministères y contribue.

C'est pourquoi la FTQ demande à ce que le ministre tienne compte des principes de gouvernance contenus dans la déclaration de l'exercice « Le climat, l'État et nous » réalisé en 2018¹⁴, reposant sur :

- Le principe de la pérennité
- Le principe de la participation
- Le principe de la coordination
- Le principe de la rigueur
- Le principe de l'imputabilité

Finalement, la mise en place d'instruments pour évaluer adéquatement l'inventaire des GES est essentielle pour s'assurer d'une reddition de compte en toute transparence.

Recommandation n° 2

La FTQ souhaite que le ministre utilise tous ses pouvoirs législatifs pour mettre en place les règlements nécessaires pour atteindre les cibles qu'il s'est fixés.

Recommandation n° 3

La FTQ souhaite également que le ministre réitère l'engagement du gouvernement envers le Protocole d'accord sur le leadership mondial.

Recommandation n° 4

Finalement, que le ministre respecte les principes de la déclaration commune « ENVIRONNEMENT : Pour une action publique inspirante, rassembleuse et efficace ».

2.3 Comité consultatif sur les changements climatiques

La FTQ s'était clairement indignée de l'absence d'organisation syndicale, malgré sa demande¹⁵, à la table des parties prenantes de TEQ. Cela n'avait tout simplement aucun sens. Comment peut-on s'assurer d'une transition juste en excluant les travailleurs et les travailleuses ? L'abolition de TEQ et création d'un comité consultatif sur les changements climatiques permettra au ministre de

¹³ CHARRETTE, Benoit, *Projet de loi n 44 – Loi visant gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, 2019, p. 2.

¹⁴ COLLECTIF – déclaration commune, *ENVIRONNEMENT : Pour une action publique inspirante, rassembleuse et efficace*, 2018.

¹⁵ FTQ, *Mémoire – Sur le projet de loi n 106, loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, 2016, p. 14.

remédier à la situation et de s'assurer de mettre en place les bases d'un dialogue social¹⁶ pour le conseiller.

On l'a dit, les crises sociales s'accroissent et se multiplient sur la planète. La plupart du temps, ce sont des mesures qui semblent mineures qui mettent le feu aux poudres. La raison fort simple est que la lutte aux inégalités sociales est écartée et que le fossé entre les plus riches et les plus pauvres augmente. L'exemple du Chili est frappant¹⁷.

Le dialogue social devient donc un incontournable pour s'assurer que la transition énergétique se fasse de façon juste. Sans ce dialogue, l'adhésion de la population ne sera pas suffisante pour accepter les changements importants qu'il faut faire pour adresser l'urgence climatique. Il en va de même pour ceux et celles qui considèrent que l'urgence climatique demande des actions radicales. Sans ce dialogue entre ces deux groupes, la société québécoise se dirige tout droit vers une crise sociale.

Pour pouvoir conseiller adéquatement le ministre, le conseil consultatif doit être à l'image de la société civile québécoise. De plus, pour assurer une bonne participation à ce comité et la pleine adhésion de ses membres, le ministre doit s'assurer de rencontrer les conseils qui en découleront. Le pire scénario serait la mise sur pied d'un comité consultatif duquel la majorité des propositions seraient ignorées ou carrément rejetées sans aucune autre discussion. La FTQ croit fondamentalement que c'est dans la recherche de consensus par le dialogue que le ministre pourra adopter les actions nécessaires permettant la mobilisation des acteurs socio-économiques du Québec.

Pour assurer une transition juste, la FTQ a produit des outils, dont un guide argumentaire¹⁸ qui repose sur l'importance de mobiliser les travailleurs et les travailleuses en reconnaissant leur expertise et en les impliquant dans les décisions. Le fardeau ainsi transféré permet à ces derniers de se mettre en mode solution et non seulement en opposition aux changements nécessaires. De plus, cette transition doit se faire de façon préventive pour assurer le maintien des emplois et l'amélioration des conditions de travail. Ce faisant, cela assure également que cette transition énergétique se fera pacifiquement.

Cette transition doit également se réaliser en respectant les spécifications des régions du Québec et des secteurs d'emplois. Les communautés doivent également prendre part à ces discussions puisque c'est seulement en connaissant les besoins des régions que le gouvernement trouvera les pistes pour mettre en place les mesures de diversification de l'économie, telles que l'économie circulaire et sociale.

Finalement, c'est au niveau du changement des habitudes de vie que s'opérera la réelle transition énergétique. Cela demandera des mesures exceptionnelles d'éducation auprès du grand public.

Recommandation n° 5

La FTQ demande que des sièges soient réservés au mouvement syndical au sein du comité consultatif sur les changements climatiques et que d'autres sièges soient représentatifs de la société civile.

¹⁶ OIT, *Qu'est-ce que le dialogue social*, [en ligne], [<https://www.ilo.org/ifpdial/areas-of-work/social-dialogue/lang--fr/index.htm>].

¹⁷ AFP, *Le Soleil — La crise sociale au Chili expliquée*, 22 octobre 2019.

¹⁸ RONDEAU, Patrick et CORDEAU, Wilfried, *La transition juste au Québec — Guide argumentaire*, 2019.

2.4 Électrification et énergies renouvelables

L'électrification à elle seule ne permettra pas de réduire la production de GES dans les industries. Certains procédés industriels, tels que dans les cimenteries, requiert des modes de combustion accélérée que l'électricité ne peut pas produire à un niveau nécessaire pour le moment¹⁹.

De plus, l'enjeu des extrants industriels doit être adressé. Le Québec a besoin d'une véritable politique industrielle pour mettre de l'avant une expertise au niveau de la symbiose industrielle²⁰ permettant de réduire, de récupérer et de réutiliser les matières résiduelles pour en faire de l'énergie renouvelable qui répondra aux besoins particuliers des industries.

Cette expertise ferait du Québec un leader pour faire face à la concurrence internationale, mais permettrait également d'assurer une création d'emploi dans les énergies renouvelables²¹. Toutefois, le ministre doit s'assurer du besoin réel en électricité avant de lancer de grands projets notamment hydro-électriques.

Recommandation n° 6

La FTQ demande au gouvernement du Québec de développer une politique concernant la symbiose industrielle.

Recommandation n° 7

La FTQ recommande que toute nouvelle production d'énergie renouvelable soit sous l'égide d'Hydro-Québec.

2.5 Aborder de front la question du transport

Pour atteindre ses cibles de réduction de GES, le gouvernement du Québec doit s'attaquer au transport²². Ce n'est qu'en réduisant la dépendance du Québec aux énergies fossiles que l'État pourra avoir une chance d'atteindre ses cibles. Ceci signifie de mettre en place un vaste chantier concernant l'exploitation des ressources au Québec pour permettre une transition juste des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses²³ dans ces secteurs. De plus, la FTQ s'interroge sur la modification du Fonds de transition énergétique²⁴ qui maintient des dispositions sur les licences d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures. Bien que des dispositions doivent être mises en place pour le stock existant, le ministre doit envoyer un signal clair que la transition énergétique au Québec ne passera pas par la production d'énergies fossiles.

Simplement électrifier les voitures ne sera pas suffisant. Il faut nécessairement offrir plus d'options aux utilisateurs de la voiture solo pour que ces derniers délaissent ce moyen de transport. Cela

¹⁹ WHITMORE, Johanne et PINEAU, Pierre-Olivier, *L'état de l'énergie au Québec 2018*, 2017, p. 32.

²⁰ PINNA, Jennifer, *Création d'une symbiose industrielle*, 2013.

²¹ Équiterre, *Les mythes sur les énergies renouvelables — Mythe #1*, 2015.

²² DELISLE, France, LEBLOND, Vicky et PARADIS, Julie, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990*, 2019, p.8.

²³ Groupe de travail sur la main-d'œuvre, *La transition énergétique et la main-d'œuvre québécoise : Promouvoir des transformations durables sur le plan écologique et social dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'énergie*, 2018, p. 57.

²⁴ CHARRETTE, Benoit, *Projet de loi n° 44 – Loi visant gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, 2019, p. 3.

demande un vaste chantier d'électrification des transports, ce qui signifie bonifier l'offre des moyens de se déplacer.

Cela indique également financer toute la filière de l'électrification des transports, de l'extraction du lithium, jusqu'au recyclage de la batterie, en passant par la production et la commercialisation des véhicules. Cette opération demande une véritable politique ambitieuse d'électrification des transports qui prend en compte toute la chaîne de production. Le développement des ressources devra se faire de façon responsable pour pouvoir recevoir le financement nécessaire.

Une ambitieuse politique d'électrification des transports et du transport collectif pourrait permettre la création de plus de 75 000 emplois sur cinq ans²⁵.

À cause de l'étalement urbain, le dernier rapport de l'Observatoire Grand Montréal nous indique que plus de 100 000 personnes, habitant les pourtours de Montréal, se déplacent par véhicules, chaque jour, pour venir travailler dans la communauté métropolitaine de Montréal²⁶. Des incitatifs, ainsi que des alternatives concrètes, efficaces et accessibles doivent être mis en place pour les inciter à réduire ou délaissé l'usage individuel de leur voiture.

Finalement, d'un point de vue strictement économique, la balance commerciale du Québec est en dangereux déficit, étant donné notre dépendance au pétrole. L'importation coûte environ 20 G\$ par année au Québec²⁷. Le potentiel de financement pour le transport devient donc énorme si le Québec peut s'affranchir des hydrocarbures.

Recommandation n° 8

La FTQ demande le maintien et la bonification de la politique de mobilité durable.

Recommandation n° 9

La FTQ demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique globale d'électrification des transports impliquant toute la chaîne de production de l'extraction minière, à la production des véhicules, en passant par la construction d'infrastructures et le recyclage des véhicules et leurs composantes.

Recommandation n° 10

La FTQ souhaite que le ministre mette en place des programmes incitatifs au sein des entreprises pour l'utilisation de moyens de transport favorisant la réduction des énergies fossiles dont le transport en commun et le covoiturage.

2.6 Financement des projets

Le projet de loi prévoit également que les projets qui recevront du financement à partir du FECC devront être en mesure de démontrer que ces derniers permettent de lutter contre les changements climatiques. Bien que l'intention soit louable, mais surtout essentielle, la FTQ s'interroge sur les mécanismes qui seront mis en place pour bien évaluer l'objectif de lutte contre les changements climatiques dont se dotera le ministre pour évaluer l'acceptation ou le refus des dits projets. La centrale demande donc au ministre de clarifier qui prendra ce genre de décision et basé sur quels critères.

²⁵ Green Economy Network, *La plate-forme du Réseau pour une économie verte : Feuille de route pour la création de 203 258 emplois au Québec*, 2017, p. 6.

²⁶ Observatoire Grand Montréal, *Le phénomène de l'urbanisation péri-métropolitaine en progression au pourtour du Grand Montréal*, 2020.

²⁷ GIGNAC, Renaud, *Vingt milliards de dollars de plus en six ans — Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*, 2014.

PARTIE 3 - DIALOGUE SOCIAL

3.1 Financer la mobilisation de la société civile

Pour arriver à s'attaquer à l'enjeu de la diversification de l'économie dans les régions, le gouvernement aura besoin d'antennes sur le terrain pour bien identifier les réels besoins permettant un développement économique au service du Québec, mais également des communautés. Le Québec a une longue tradition de dialogue et de concertation, mais n'a plus ce genre de structures organisées dans les régions du Québec. Pourtant, les acteurs socio-économiques sont en constante discussion sur le développement économique de leur territoire. La transition énergétique demande des changements en profondeur de nos modes de consommation et de production. Pour que cette transition soit juste, elle nécessite que les acteurs de la société civile puissent échanger leurs idées et pratiques, se coordonner et s'organiser et, à cette fin, puissent compter sur des espaces de concertation pour exprimer leurs besoins en matière de développement économique dans une optique de justice sociale²⁸.

Pour ce faire, les communautés auront besoin d'aide financière et organisationnelle pour permettre le bon fonctionnement de pôles de concertation socio-économiques.

Il existe également une multitude d'organisations ayant à cœur la transition énergétique juste. Il s'agit de forces vives très structurées sur le terrain, qui disposent de réseaux établis et d'expertises uniques, dont la voix et l'action portent dans des milieux aussi diversifiés qu'éloignés des centres de décision traditionnels. Par exemple, le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ), qui existe depuis 2015, tente de mettre en synergie les acteurs de la société civile pour concevoir, structurer et promouvoir une transition porteuse de justice sociale. Ce collectif, qui regroupe plus de 70 organisations environnementales, syndicales et communautaires, a également produit une importante feuille de route²⁹ visant la décarbonisation du Québec d'ici 2050. Des consultations auront lieu à travers le Québec tout au long de 2020 pour la validation de cette feuille de route qui se veut un outil complémentaire au PECC. Ce genre d'organisation prônant un dialogue social pour une transition énergétique juste devrait également pouvoir compter sur un financement pour atteindre ses objectifs.

Il en va de même avec des organisations comme la FTQ qui accompagne et documente la mise en œuvre d'une transition énergétique juste. La centrale travaille étroitement avec ses syndicats affiliés pour structurer une concertation des travailleurs et travailleuses, à divers échelons, afin de les soutenir dans leurs milieux de travail. Elle veille également à produire des rapports et de la recherche sur la transition énergétique dans les milieux de travail et la transition juste, et à faire connaître ses activités auprès de ses membres et de ses partenaires. De telles données et instruments de connaissance et d'action seront cruciaux dans les années à venir pour soutenir la transformation des pratiques dans les milieux de travail, et s'assurer d'une transition harmonieuse et équitable. Le financement de telles activités et expertises devient donc un enjeu majeur pour toute stratégie visant une mobilisation large de tous les acteurs ancrés aux réalités du terrain.

L'éducation envers le grand public sera également un axe d'intervention important et devrait faire partie des priorités du ministre. Le plus grand défi auquel aura à faire face le Québec sera le changement des habitudes. Cela demandera un effort substantiel et une campagne accrocheuse

²⁸ OIT, *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, 2008.

²⁹ FCTÉ, *Projet Québec zéro émission nette — Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité — Version 1.0*, 2019.

et novatrice sur différentes plateformes de communication et la collaboration des acteurs de la société civile. C'est seulement en mobilisant ces derniers que l'arbre portera ses fruits. Encore une fois, un financement adéquat sera nécessaire.

Finalement, bien que le Québec se positionne avantageusement au niveau des nouvelles technologies vertes, leur introduction dans les milieux de travail sans gestion du changement et dialogue auprès des travailleurs et des travailleuses risque fort de créer plus de conflits que de solutions. C'est pourquoi le financement de ces technologies devrait s'accompagner de mesures permettant une implantation harmonieuse et cohérente dans les milieux de travail. Ces mesures devraient viser un accompagnement étroit des travailleurs et travailleuses pour favoriser une gestion positive du changement, assurer des mécanismes de formation continue et de reclassement si nécessaire, et reposer sur des leviers de dialogue entre les employeurs et les travailleurs et les travailleuses, ainsi que les organisations les représentant.

Recommandation n° 11

La FTQ désire que le ministre crée un fonds dédié au financement des organisations à but non lucratif pour financer les activités en lien avec le dialogue social ayant pour but une transition énergétique juste à l'intérieur du FECC.

PARTIE 4 - TRANSITION JUSTE

4.1 Plan de décarbonisation et « éco-conditionnalité »

Bien que le niveau de GES dans le secteur industriel soit en baisse³⁰, il n'en demeure pas moins qu'un effort supplémentaire est à prévoir pour atteindre la carboneutralité puisqu'environ 30 % des GES proviennent toujours de ce secteur. Cet effort supplémentaire ne sera pas facile puisque les industries considèrent avoir fait leur maximum jusqu'à maintenant. De plus, la FTQ constate une montée de l'anxiété dans ses rangs de la part de milliers de travailleurs et de travailleuses dans les différents secteurs industriels. D'un côté, les gens ont peur de faire les frais de changements abrupts, forcés, mal planifiés et unilatéraux, et notamment de perdre leur emploi. De l'autre, dans les secteurs à haute intensité de carbone (forts émetteurs), les travailleurs et travailleuses se sentent coincés au cœur de tensions sociales qui les associent injustement à un problème dont ils ne sont pas la cause. Qu'on se le dise : personne ne se lève chaque matin avec l'intention de polluer des rivières ou d'alimenter une crise climatique qui nuit à sa communauté d'appartenance. Les gens ont besoin de travailler pour vivre et chaque fois qu'ils le peuvent, ils se mobilisent plutôt pour faire infléchir les politiques et d'entreprises dans le sens de l'écoresponsabilité. Cette démonisation de leurs emplois ne fait qu'exacerber les tensions. La FTQ a été à même de le constater dans le cadre de la tournée du Québec qu'elle a effectuée en 2018-2019³¹ pour discuter de la transition juste avec ses membres : les travailleurs et travailleuses de tous les secteurs sont les premiers et premières à vouloir se mobiliser pour faire de leurs milieux de travail des milieux plus écoresponsables.

C'est pourquoi la FTQ prône une transition juste préventive³². Le Québec jouit d'une situation privilégiée où la production d'hydro-électricité ne place pas la province devant les défis énergétiques rencontrés ailleurs au Canada ou dans le monde. Le Québec sera peut-être moins confronté à des fermetures d'industries à court terme. Cela permet donc de planifier une transition énergétique juste pour les travailleurs, les travailleuses, ainsi que leur communauté. Pour que cette transition soit juste, il faut que les travailleurs et les travailleuses fassent partie des solutions et prennent part aux décisions qui les impacteront. C'est pourquoi la FTQ exige que les industries au Québec, à commencer par les secteurs à grandes émissions de GES, se dotent de plan de décarbonisation le plus rapidement possible et que ces plans soient élaborés avec les travailleurs et les travailleuses et/ou les organisations les représentant. Pour s'assurer de mettre en mouvement ces derniers et ces dernières et mettre fin à la démonisation de leurs emplois, la FTQ demande que leur expertise dans leurs domaines de compétences soit reconnue pour l'élaboration des plans de décarbonisation.

C'est pourquoi la FTQ croit profondément que les subventions et le financement de ces plans de décarbonisation doivent être conditionnels à la participation des travailleurs et des travailleuses et/ou des organisations les représentant concernant l'élaboration de ces plans.

De plus, le ministre devra s'assurer de financer adéquatement l'économie du savoir, la recherche & développement, puisque certaines solutions hypothétiques reposent sur des technologies n'existant pas en ce moment.

³⁰ DELISLE, France, LEBLOND, Vicky et PARADIS, Julie, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990*, 2019, p.8.

³¹ FTQ, *Tournée régionale 2018-2019*, [en ligne], [<https://ftq.qc.ca/tournee-regionale-ftq-fonds/>]

³² RONDEAU, Patrick et CORDEAU, Wilfried, *La transition juste au Québec – Guide argumentaire*, 2019, p. 11.

Cela étant, la FTQ salue les dispositions concernant la possibilité que certains émetteurs de GES récupèrent une partie des sommes issues des revenus de la vente de certaines unités pour être réutilisés pour financer la transition énergétique au sein des milieux de ces mêmes émetteurs³³. Cependant, il est essentiel que le ministre dispose d'outils efficaces pour que ces sommes soient conditionnelles à l'atteinte de plans crédibles et vérifiables de réduction des GES. La FTQ s'interroge tout de même sur la suffisance des sommes disponibles pour financer la transition énergétique adéquatement. C'est pourquoi la centrale suggère qu'un montage financier soit exigé quant au financement de toute opération de transition et que les investisseurs privés puissent y participer³⁴. Un tel montage financier doit rencontrer des critères et objectifs de transition juste, qui mobilise notamment des éléments relatifs à la mise en place de mécanismes et pratiques de dialogue social, des plans de formation et des initiatives concertées impliquant les travailleurs et les travailleuses ou les citoyens et citoyennes, selon la nature des projets soumis ou des organismes soumissionnaires.

Recommandation n° 12

La FTQ demande que le gouvernement du Québec exige des plans de décarbonisation dans les industries et rende conditionnel le financement étatique à la participation des travailleurs et des travailleuses à l'élaboration de ces plans.

Recommandation n° 13

La FTQ suggère qu'un montage financier répondant à des critères de transition juste soit exigé pour le financement des plans de transition énergétique incluant les employeurs, les investisseurs privés et le gouvernement.

³³ CHARRETTE, Benoit, *Projet de loi n° 44 – Loi visant gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, 2019, p. 15.

³⁴ RONDEAU, Patrick et CORDEAU, Wilfried, *La transition juste au Québec – Guide argumentaire*, 2019, p. 23.

CONCLUSION

Pour la FTQ, la transition énergétique ne pourra se faire que si elle repose sur trois forces complémentaires : la volonté politique, le dialogue social et le financement.

C'est pourquoi la centrale recevrait de façon positive la constitution d'un comité consultatif sur les changements climatiques seulement si la société civile y était dûment représentée, notamment par la présence du mouvement syndical.

Naturellement, la réussite du PECC et de son FECC ne sera attribuable qu'à l'atteinte des cibles de GES que le gouvernement s'est fixé, mais également celles du GIEC pour pouvoir répondre adéquatement à l'urgence climatique. Les moyens, les indicateurs, la reddition de compte et la transparence en seront donc des éléments essentiels.

La participation ou non de la société civile dans la mobilisation du PECC sera décisive. C'est pourquoi la FTQ souhaite ardemment que le financement pour accompagner les initiatives soit au rendez-vous. Le pire scénario qui pourrait arriver au Québec serait qu'un fossé continue de se creuser entre une partie de la population qui exige des actions radicales pour répondre à l'urgence climatique et une autre partie de la population qui se braque contre le changement faute de solutions appropriées, viables et justes à sa portée. C'est pourquoi un dialogue social large et constructif doit intervenir le plus tôt possible et se structurer à tous les échelons, de manière cohérente et efficace, pour permettre une voie de passage collectif viable à une transition réussie.

La FTQ le réaffirme haut et fort, seule une transition juste permettra au Québec de se différencier dans son développement économique et de faire la transition énergétique avec l'ensemble de sa population.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 :

La FTQ demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'entamer une réflexion avec ses homologues du Canada sur la mise en place de barrières tarifaires sur le carbone sur les importations.

Recommandation n° 2 :

La FTQ souhaite que le ministre utilise tous ses pouvoirs législatifs pour mettre en place les règlements nécessaires pour atteindre les cibles qu'il s'est fixé.

Recommandation n° 3 :

La FTQ souhaite également que le ministre réitère l'engagement du gouvernement envers le Protocole d'accord sur le leadership mondial.

Recommandation n° 4 :

Finalement, que le ministre respecte les principes de la déclaration commune « ENVIRONNEMENT : Pour une action publique inspirante, rassembleuse et efficace ».

Recommandation n° 5 :

La FTQ demande que des sièges soient réservés au mouvement syndical au sein du comité consultatif sur les changements climatiques et que d'autres sièges soient représentatifs de la société civile.

Recommandation n° 6 :

La FTQ demande au gouvernement du Québec de développer une politique concernant la symbiose industrielle.

Recommandation n° 7 :

La FTQ recommande que toute nouvelle production d'énergie renouvelable soit sous l'égide d'Hydro-Québec.

Recommandation n° 8 :

La FTQ demande le maintien et la bonification de la politique de mobilité durable.

Recommandation n° 9 :

La FTQ demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique globale d'électrification des transports impliquant toute la chaîne de production de l'extraction minière, à la production des véhicules, en passant par la construction d'infrastructures et le recyclage des véhicules et leurs composantes.

Recommandation n° 10

La FTQ souhaite que le ministre mette en place des programmes incitatifs au sein des entreprises pour l'utilisation de moyens de transport favorisant la réduction des énergies fossiles dont le transport en commun et le covoiturage.

Recommandation n° 11 :

La FTQ désire que le ministre crée un fonds dédié au financement des organisations à but non lucratif pour financer les activités en lien avec le dialogue social ayant pour but une transition énergétique juste à l'intérieur du FECC.

Recommandation n° 12 :

La FTQ demande que le gouvernement du Québec exige des plans de décarbonisation dans les industries et rende conditionnel le financement étatique à la participation des travailleurs et des travailleuses à l'élaboration de ces plans.

Recommandation n° 13 :

La FTQ suggère qu'un montage financier répondant à des critères de transition juste soit exigé pour le financement des plans de transition énergétique incluant les employeurs, les investisseurs privés et le gouvernement.

ANNEXE 1



Résumé des constats et conclusions

Les 23 et 24 mai derniers, le Sommet pour une transition énergétique juste a rassemblé près de 300 personnes issues du milieu syndical, du mouvement environnemental, du milieu des affaires, de la finance, des groupes citoyens et des Premières Nations. Réunis au Palais des congrès de Montréal, les participantes et participants, provenant de toutes les régions du Québec, ont partagé leurs idées et discuté des principaux défis, enjeux et pistes de travail dont la société québécoise doit se saisir pour s'engager plus sérieusement sur la voie d'une « transition énergétique juste ».

Durant deux jours, les participantes et participants ont été conviés à faire le point sur la situation énergétique et climatique du Québec, à définir des perspectives de développement durable et des enjeux de justice sociale, et à discuter des pistes et opportunités de travail à envisager pour mettre en œuvre des solutions concertées et structurantes pour l'avenir du Québec.

Au sortir du Sommet, un certain nombre de constats et de consensus semblent se dégager.

1. Faire le point sur les défis qui nous attendent: vers une transition juste et concertée

Tour à tour, des experts, chercheurs et acteurs de la transition énergétique ont présenté le fruit de leurs travaux pour permettre à l'auditoire de cerner les divers défis et dimensions (scientifique, économique, sociale) que revêt la transition énergétique à entreprendre.

1.1 L'urgence d'agir

Les conséquences du réchauffement climatique se multiplient, s'intensifient et s'accroissent. Selon le GIEC, si rien n'est fait, la planète court le risque d'un réchauffement global variant de 2°C à 4°C d'ici la fin de ce siècle. D'après certains modèles prédictifs, cela pourrait se traduire par des écarts pouvant aller jusqu'à 14°C au Canada. Le laisser-faire n'est donc plus une option.

Dans le cadre, notamment, de l'Accord de Paris sur le climat (2015), les gouvernements du Québec et du Canada ont pris des engagements ambitieux de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), mais les moyens déployés depuis ne suffiront pas à les respecter. Pourtant, des mesures importantes et originales ont été adoptées au Québec (ex.: marché du carbone, Fonds vert pour financer le plan d'action contre les changements climatiques, création de Transition énergétique Québec, etc.), et ses émissions de GES/habitant sont plus faibles que dans le reste du Canada.

Malgré des gains notables en matière d'efficacité énergétique dans plusieurs secteurs d'activité, et malgré son potentiel de production d'énergies renouvelables, le Québec reste un grand consommateur de combustibles fossiles, surtout à cause de l'expansion du secteur automobile (multiplication des véhicules individuels, camions légers énergivores), qui réduit les gains en émissions de GES.

Cependant, il est encore possible d'agir pour limiter le réchauffement climatique et ses dégâts, mais nous ne disposons tout au plus que de 20 à 30 ans pour faire la différence.

1.2 Un virage à opérer

Globalement, la transition énergétique doit donner lieu à une réduction de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, mais aussi de tous les gaz responsables du réchauffement climatique (ex.: méthane).

À l'heure actuelle, les solutions compensatoires et à petite échelle ne suffisent pas à réduire l'effet de serre. Trois axes d'intervention sont cependant à privilégier: augmenter notre efficacité énergétique, électrifier nos opérations, remplacer les combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie.

Cela exige de revoir nos modes de production, de modifier nos habitudes de consommation, de changer nos façons de faire à tous les échelons. Par exemple, il faudrait revoir fondamentalement notre approche dans l'organisation du transport et de ses réseaux, mieux concevoir nos bâtiments et notre aménagement du territoire, aider l'industrie à s'adapter, adopter un mode de consommation qui comprend plus de services et moins de biens, changer les habitudes individuelles (ex.: pratiques transport). Le tout, dans l'optique d'optimiser les activités en fonction d'une plus grande réduction des émissions de GES à la source.

1.3 La transition énergétique comme opportunité

Les changements climatiques et la transition énergétique peuvent apparaître comme des risques pour l'investissement et le développement des affaires, mais ils devraient être abordés comme des opportunités de développement économique (nouveaux secteurs prometteurs) et de création de nouveaux emplois (verts). De même, la collectivité devrait y voir une occasion de transformation sociale en faveur de modes de vie plus durable et d'une plus grande réduction des inégalités.

Dans plusieurs secteurs d'activité (ressources, technologies vertes, production d'énergie renouvelable, transports, bâtiment, etc.), la transition énergétique est susceptible de stimuler de nouvelles opportunités d'affaires ou de développement structurantes pour les entreprises, les filières industrielles et les régions. L'exemple de Shawinigan illustre bien les possibilités de réorganisation sociale et économique que permet le développement des technologies vertes dans les communautés.

Déjà, on peut constater depuis quelques années que la croissance économique est en mesure de se découpler des émissions de GES et qu'il est possible de poursuivre notre développement économique (création de richesse) tout en accroissant les efforts de préservation de la planète.

1.4 Une responsabilité en matière de justice sociale

Le virage à entreprendre ne sera pas sans impacts sur les communautés et les milieux de travail. Tous les secteurs d'activités (et les emplois) seront sous pression pour réduire leurs émissions de GES et tendre vers la carboneutralité. Cela soulève de nombreuses questions sur la transformation du marché du travail et l'avenir des emplois, donc des travailleurs et travailleuses et des communautés situés aux premières loges de la transition énergétique.

Toutefois, il y a lieu de croire que les plus grands défis résideront moins, à court terme, dans des pertes d'emplois que dans la transformation des tâches et la création de nouveaux emplois, la formation de la main-d'œuvre (la préparer, l'adapter et l'accompagner), les gains en efficacité énergétique et en productivité. De la capacité de relever ces défis dépendra celle de la répartition des bénéfices tirés de ces nouvelles opportunités. Il importe donc de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte dans cette transition.

Inscrite dans le préambule de l'Accord de Paris comme principe à observer, la « transition juste » s'impose comme une réponse nécessaire pour relever ces défis. Plus que jamais, cependant, elle exige un effort concerté de l'ensemble des acteurs pour devenir une réalité. D'après la définition qu'en a donnée l'OIT, il importe de lier le développement durable et le virage vers une économie verte à la création d'emplois décents et de qualité (permanents, bien rémunérés, sécuritaires), à la reconnaissance des droits fondamentaux (liberté d'expression, d'association, de négociation, etc.), et à des mesures de protection sociale universelles (santé, éducation, sécurité sociale, etc.). Pour en favoriser l'essor et l'ancrage à tous les échelons décisionnels et opérationnels, la transition juste exige la mise en place de mécanismes et pratiques de dialogue social inclusives, qui permettent de donner voix au chapitre à tous les acteurs concernés (travailleurs et travailleuses, société civile, communautés, etc.).

2. Prendre la mesure de la tâche à accomplir: entamer un dialogue social vers l'action

Au cours de la dernière journée du Sommet, les participantes et les participants, de même que les porte-parole d'une vingtaine d'organisations et des Premières Nations, ont entrepris un dialogue social, à travers des ateliers et une grande discussion exploratoires pour faire l'état de leurs préoccupations et de leurs engagements en matière de transition énergétique.

Cette amorce de dialogue a permis d'esquisser les contours de certains consensus préliminaires, ou à tout le moins de discours convergents sur la situation climatique, sur les moyens à prendre, ainsi que sur la stratégie à mettre en œuvre à court terme.

2.1 La transition juste comme réponse incontournable à l'urgence climatique

La crise climatique représente un défi urgent, et la transition énergétique est nécessaire, inévitable, et même déjà en marche à plusieurs égards.

Jusqu'à un certain point, cependant, la transition peut s'avérer encore irréaliste, intangible, voire déconnectée ou contreproductive. Pour plusieurs, encore trop d'hydrocarbures sont consommés, trop d'investissements et de projets d'infrastructures sont encore destinés

aux énergies fossiles (exploitation, transport, transformation, distribution), alors que l'on doit viser une réduction draconienne de notre dépendance à cette source d'énergie. Pour d'autres, les changements climatiques représentent des risques financiers et sociaux importants et incitent à opérer un virage vers des investissements ou des projets de développement plus responsables. La transition énergétique serait donc (déjà) porteuse de nouvelles opportunités d'affaires et de développement pour les communautés, de nouvelles retombées économiques et sociales, qu'il faut savoir saisir dès à présent.

Le concept de « transition énergétique juste » devra être précisé pour rallier le plus grand nombre. Mais il semble clair que la transition doit être à la fois écologique et sociale. Elle doit favoriser la création d'emplois de qualité dans la sobriété énergétique, tout en maintenant la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Des mesures en amont et en aval doivent être prises pour s'assurer de réduire les inégalités sociales occasionnées ou exacerbées par la transition, et de soutenir les entreprises et les communautés qui devront y faire face.

2.2 Un défi collectif à la portée du Québec

Incontournable et appelée à toucher de nombreux secteurs et communautés, la transition énergétique doit être l'affaire de tout le monde. Il faut donc s'y investir de manière cohérente, concertée et avec tous les moyens qui sont à la portée de notre société.

Il est certes nécessaire de conscientiser, d'éduquer et de mobiliser la population pour changer ses comportements et la rallier au mouvement. Mais l'action individuelle ne suffira pas : les acteurs sociaux peuvent faire une différence. Déjà, beaucoup d'initiatives à petite échelle se déploient dans de nombreux secteurs, tant dans les communautés, que les milieux de recherche ou les entreprises. Il manque toutefois un cadre général d'action et de concertation susceptible de donner une cohérence à cette mobilisation et de faire converger les efforts vers des objectifs communs.

Or, le Québec dispose de tous les leviers (éducation, formation, outils fiscaux et budgétaires, politiques publiques, réglementation, etc.) et atouts (dialogue social, ressources renouvelables, hydroélectricité, recherche et innovation, savoir-faire, main-d'œuvre qualifiée et compétente, écosystème de financement, etc.) pour relever ce défi rapidement et durablement.

Cependant, si notre société dispose de la volonté et des instruments pour s'engager dans la transition énergétique, il lui manque un chef d'orchestre pour la mener à bon port.

2.3 Un leadership gouvernemental à affirmer

Les initiatives des acteurs sociaux et économiques, de même que les plans d'action gouvernementaux se multiplient, mais se rejoignent difficilement. Trop souvent, les citoyens et citoyennes, les entreprises, les communautés sont laissés à eux-mêmes, pour le meilleur (capacité à soutenir de manière autonome des mouvements, des projets ou des changements positifs) ou pour le pire (manque de direction claire, de ressources ou de soutien de la part des autorités publiques). De plus, le travail en silo des multiples acteurs, parfois à contre-courant les uns des autres, caractérise le manque de coordination de la lutte contre les changements climatiques.

À plusieurs égards, il semble clair que les gouvernements n'assument pas leur responsabilité et n'en font pas assez. Au rythme actuel, le Québec et le Canada ne seront pas en mesure d'atteindre leurs cibles, car ils n'ont pas de plan pour réduire significativement leurs émissions de GES ni de stratégie de coordination pour y parvenir. La volonté politique et la cohérence organisationnelle et institutionnelle ne sont pas au rendez-vous.

Or, l'État a un rôle à jouer dans la transition, et les gouvernants doivent démontrer leur leadership, mettre au jeu un plan précis et le partager avec les acteurs.

2.4 Planifier et orchestrer la transition

Il importe désormais que les pouvoirs publics assument un rôle de coordination, en planifiant la transition et en structurant la concertation. Ils doivent intervenir de manière plus soutenue en faveur de la transition et de l'adoption d'énergies alternatives ou renouvelables (hydroélectricité, biomasse, etc.), qui sont porteuses de bénéfices, intensives en main d'œuvre et créatrices d'emplois de qualité.

À cette fin, le gouvernement du Québec doit recourir à ses leviers d'action publique (fiscalité, politique budgétaire, réglementation, etc.) de manière cohérente et intégrée pour mieux encadrer le marché, de même que les pratiques et activités de production, de consommation, de transport, d'aménagement et de préservation du territoire, etc., et stimuler de nouveaux modèles moins polluants et plus structurants. Il doit mettre en place les programmes nécessaires pour soutenir les entreprises et les communautés directement impactées par le virage énergétique, ainsi que des politiques et programmes de soutien du revenu ou de formation initiale et continue pour aider la main-d'œuvre à s'adapter aux changements.

Le gouvernement doit aussi veiller à l'exemplarité de ses propres pratiques et à l'optimisation de ses propres instruments, dont ses sociétés d'État et ses leviers financiers. Il devrait notamment rediriger les fonds publics et les investissements dans les hydrocarbures vers le développement d'énergies renouvelables, et accroître le financement du Fonds vert pour soutenir les projets prioritaires de la transition énergétique.

Enfin, le gouvernement doit accorder l'espace et le soutien nécessaires aux communautés pour qu'elles puissent se prendre en main et exercer un contrôle collectif réel sur leur propre transition.

2.5 Pour y arriver: poursuivre le dialogue social

Les participantes et les participants, de même que l'ensemble des organisations représentées au Sommet se disent prêts à faire leur part pour entreprendre cette transition énergétique, et réclamer auprès du gouvernement les changements et politiques nécessaires.

Pour être efficace, structurante et durable, cette transition doit être concertée et mise au centre d'une gouvernance collective. Elle suppose l'inclusion et la représentation de tous

les acteurs et secteurs de la société civile, du milieu des affaires et des Premières Nations. Elle doit viser à redonner du pouvoir aux communautés, à redynamiser les structures du dialogue social, à assurer la représentation de tous les intérêts dans les structures institutionnelles et décisionnelles.

Cette concertation intersectorielle et avec les peuples autochtones est nécessaire pour sortir du climat d'affrontement qui peut perdurer: il faut développer une compréhension mutuelle afin de réduire les divergences, d'accroître les convergences entre nous, et de trouver des terrains de travail, des terrains d'entente.

Dans un premier temps, cette concertation doit viser à faire pression sur les décideurs pour qu'ils tiennent leurs engagements, mettent en place des plans viables, ambitieux et qui mettent les partenaires sociaux et économiques en action de manière cohérente. Ils doivent, à court terme, et avec ces partenaires sociaux, planifier le changement, dans une perspective de transition juste.

WC/yh
26-11-2018